

VOUS ÊTES
AU COEUR
DES ACTIVITÉS
SOCIALES

MINES-ÉNERGIE

la
cgt

www.fnme-cgt.fr

LETTRE D'INFORMATION

DES ÉLU.ES CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

N° 25

MARS 2024

SOMMAIRE :

Conseil d'administration CCAS du 11 janvier 2024

AG des CMCAS 11 octobre 2023

Session du Comité de Coordination du 22 novembre 2023

Session du Comité de Coordination du 11 janvier 2024





RESTAURATION MÉRIDIENNE

Dans la continuité des actions menées par les syndicats FNME CGT, les représentants du personnel CCAS et des mandatés CGT au Conseil d'Administration de la CCAS une nouvelle étape a été franchie une concernant la situation de la Restauration Méridienne, et des salariés impactés par les décisions des entreprises des IEG.

Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) a été construit à partir du cahier revendicatif des salariés de la restauration méridienne, subissant une fin d'activité par les entreprises des IEG. Celui-ci est estimé entre 36 et 40 millions d'euros, en fonction des options choisies par les salariés, avec un financement employeurs estimé à 13 millions, le delta sera à financer par la CCAS.

Le dispositif des mesures d'accompagnement de l'ensemble des salariés reprend le cahier revendicatif porté en décembre 2023. Celui-ci agit sur 3 champs :

- un plan de départ volontaire,
- une cessation anticipée d'activité (sur 5 ans maximum), avec maintien de la rémunération à 100% les 3 premières années puis 75% sur les deux dernières
- un plan de reclassement interne, avec une soixantaine de postes réservés.

Pour la FNME-CGT, l'accord ainsi trouvé permet de proposer à chaque salarié impacté par ces fermetures, des mesures d'accompagnement de haut niveau.

TOURISTRA

Le Président a indiqué avoir été informé de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise Touristra, partenaire de la CCAS depuis de nombreuses années.

La société avait été placée en redressement judiciaire début octobre mais l'administrateur judiciaire a consi-

déré que la trésorerie était insuffisante pour assurer la continuité d'exploitation, et a décidé la mise en liquidation.

L'enjeu pour la FNME-CGT et de toute la CGT a été d'agir immédiatement pour que les villages vacances exploités par Touristra (dont certains sont propriétés de la CCAS, de la foncière et de SCI) restent dans le giron du tourisme social.

Un appel d'offre a été lancé par l'administrateur judiciaire pour la reprise d'exploitation de ces villages. La propriété de ces villages n'est pas impactée par cet appel d'offre.

La CGT, la FNME-CGT et d'autres fédérations de la CGT et l'ANCAV ont créé les conditions pour que nos partenaires du tourisme social se positionnent de bonne manière pour la reprise des villages.

C'est chose faite, une offre portée conjointement par Vacances Léo Lagrange, CEVEO, Artes (ces 3 opérateurs sont membres de l'association Parcours) et Miléade a été déposée auprès de l'administrateur judiciaire. Le tribunal de commerce rendra sa décision durant la 2ème quinzaine de mars.

Enfin, la CCAS, comme la Foncière et nos SCI ont réalisé les déclarations de créances auprès de l'administrateur judiciaire et ne manqueront pas de faire valoir les intérêts des organismes dans le cadre de cette procédure.

La FNME CGT avec ses élus au CA de la CCAS mettent tout en œuvre pour préserver le patrimoine des électriciens et gaziers, ainsi que le droit au départ en vacances de qualité dès cet hiver.



CAMPAGNE HIVER 2024 – POINT AFFECTA- TIONS RÉSERVATIONS ADULTES

Au 27 décembre 2023 nous enregistrons 6 412 dossiers de réservation pour les 4 semaines de vacances de février 2024 (23 994 bénéficiaires), ce qui représente :

- 107 % de février 2023 à la même date,
- 97% de février 2020 à la même date également.

Etat des réservations directes et des affectations à tour de rôle (donnée au 27/12/2023) :

CCAS		
Type d'hébergement	Nombre de dossiers	Nombre de bénéficiaires
Appartement	1536	5817
Chambre	609	1874
Gîte	321	1200
TOTAL	2466	8891

PARTENAIRES		
Type d'hébergement	Nombre de dossiers	Nombre de bénéficiaires
Appartement	2624	10136
Chambre	1172	4470
Gîte	69	292
TOTAL	3865	14898

POM		
Type d'hébergement	Nombre de dossiers	Nombre de bénéficiaires
Appartement	0	0
Chambre	30	78
Gîte	51	127
TOTAL	81	205

TOTAL		
Type d'hébergement	Nombre de dossiers	Nombre de bénéficiaires
Appartement	4160	15953
Chambre	1811	6422
Gîte	441	1619
TOTAL	6412	23994

CAMPAGNE HIVER 2024 – PRÉPARATION DES SÉJOURS JEUNES

Au 26 décembre 2023, 4 949 jeunes affectés (+408 affectés par rapport au Tour Initial), soit :
- 97% de 2023 comparé à la clôture de campagne (5089 affectés)
- 106% de 2020 comparé à la clôture de campagne (4 689 affectés)

Au regard du succès de la campagne hiver 2024, avec plus de 5 000 affectés, et des limites auxquelles nous sommes confrontés en matière de capacités d'accueil et de places dans les trains pour faire partir plus de jeunes, de nouvelles propositions d'ajustements de réseaux sont en cours de réflexion à destination notamment des 9/11 ans et des 15/17 ans.

Concernant les 9/11 ans, un travail d'identification est en cours de finalisation et doit permettre de faire de nouvelles propositions de départs en proximité de leur lieu de vie.

Parce que répondre aux besoins en proximité est essentiel dans le projet politique de la FNME CGT, les administrateurs CGT ont demandé qu'une campagne d'appels sortants soit organisée par les CMCAS d'appartenance pour faire face aux demandes.



PATRIMOINE

Le Conseil d'Administration de la CCAS a la responsabilité de la politique patrimoniale de l'ensemble des sites propriétés de la CCAS (villages vacances, centres jeunes, bâtiments tertiaires, ...).

Cette politique fait l'objet de concertations permanentes avec les élus locaux, elle est débattue en commission patrimoine et les investissements font l'objet d'un avis du comité des engagements.

Le CA est donc amené à décider des investissements et d'acter la vente d'un bien lorsque celui-ci est considéré comme non-utile aux AS ou lorsque les investissements sont trop importants.

DÉLÉGATION EXPLOITATION DU VILLAGE VACANCES DE CHINON

Après passage dans les instances représentantes du Personnel (IRP) au cours du dernier trimestre 2023, le conseil d'administration du 11 janvier 2024 acte la délégation de l'exploitation du village vacances de Chinon à la Ligue de l'Enseignement Centre Val de Loire.

Vote POUR : CGT – FO – CFDT
CONTRE : CFE CGC

CESSION DU VILLAGE VACANCES SITUÉ À APT

La Foncière des Activités Sociales de l'énergie souhaite vendre un village vacances situé à Apt et a sollicité l'avis de la CCAS.

Le Conseil d'Administration de la CCAS délibère favorablement sur la demande en fixant le mandat de vote donné au représentant CCAS à l'AG.

Vote POUR : CGT – CFDT
ABSTENTION : FO
CONTRE : CFE CGC

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC SOS MÉDITERRANÉE

Au travers de son projet politique en matière de solidarité et de politique internationale, la FNME CGT porte son engagement et son soutien à l'association européenne de sauvetage en mer SOS Méditerranée.

Lors du conseil d'administration du 11 janvier 2024, une proposition de renouvellement de la convention de partenariat a été faite, pour confirmer ce lien à l'association humanitaire avec les Activités Sociales de l'énergie.

Ce partenariat est le prolongement de l'engagement solidaire des Activités Sociales en faveur des populations fragiles et/ou réfugiées, et permet à la CCAS de bénéficier de l'expérience et du soutien de SOS Méditerranée en particulier avec :

- des actions de sensibilisation sur ses villages vacances ainsi qu'auprès des CMCAS.
- la mise à disposition d'exposition cofinancée avec SOS Méditerranée : « Eclaireuses d'Humanité, visages et parcours de femme en Méditerranée ».

Vote POUR : CGT – CFDT - CFE CGC
CONTRE : FO





RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC L'AMSCID

L'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (l'AMSCID) est partenaire des Activités Sociales depuis 8 ans. Ce partenariat permet notamment d'accueillir des enfants maliens en colo pendant l'été.

Les enfants accueillis sont des enfants de travailleurs de l'Energie du Mali (EDM.sa), de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP.sa) et de la Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP.sa) - trois sociétés qui ne formaient qu'une seule entité dans le passé.

A partir du bilan présenté en commission, le Conseil d'administration du 11 janvier a décidé de renouveler pour l'année 2024 la convention de partenariat entre la CCAS et l'AMSCID, et de recevoir dans ses séjours jeunes de jeunes maliens de 9-11 ans et 12-14 ans, durant l'été 2024.

Vote **POUR : CGT**
 ABSTENTION : CFDT
 CONTRE : FO - CFE CGC

RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC LES VACANCES SOLIDAIRES (LVS)

L'association LVS et les Activités Sociales portent la même ambition de défendre et permettre le droit aux vacances pour tous : en ce sens, le conseil d'administration a validé le renouvellement de la convention de partenariat entre les deux organismes, afin d'accueillir des personnes à revenus modestes dans certains villages vacances de la CCAS, selon une tarification définie dans la convention de partenariat, payée par LVS.

En 2023, près de 50 familles ont été accueillies (soit 198 adultes et enfants) sur 21 destinations des Activités Sociales.

Vote **POUR : CGT – CFDT - FO**
 CONTRE : CFE CGC

ADHÉSION 2024 À L'ANCV ET AU PROGRAMME DE LA BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

Le conseil d'administration a acté le renouvellement de l'adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et sa participation au programme de la Bourse Solidarité Vacances (BSV).

En effet, dans le cadre de sa mission de service public visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous, l'ANCV assure la mise en œuvre du programme BSV qui permet le départ en vacances et la pratique de loisirs des personnes à revenus modestes ayant besoin d'une aide financière pour pouvoir y accéder, mais par ailleurs suffisamment autonomes pour construire leurs projets de vacances et s'intégrer harmonieusement sur les sites de vacances mis à disposition par les partenaires.

En 2023, la CCAS a ainsi pu accueillir 460 bénéficiaires pour 147 séjours (une moyenne de 4 personnes par séjour).

Vote **POUR : UNANIMITE**

ADHÉSION 2024 À LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Ce mouvement mondial d'actions féministes a été lancé par la Fédération des femmes du Québec en 2000 puis dans 163 pays. Cette initiative a pour but d'organiser tous les 5 ans une marche mondiale des femmes pour lutter contre la pauvreté, les violences faites aux femmes, et toutes formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Cette marche a déjà permis de tisser des liens durables entre les femmes de plusieurs continents et de véhiculer leurs valeurs et leurs actions visant un changement politique, économique et social.

Le mouvement est constitué de coordinations locales en France : Paris, Marseille, Valence, Bretagne, Toulouse. Et à l'international : Québec, Catalogne, Pays-Bas, Chili, Pérou, Argentine, Brésil, Tunisie, Suisse, Galice, Portugal, ...

Le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour le renouvellement de l'adhésion à la Marche Mondiale des Femmes.

Vote POUR : CGT – CFDT - FO
CONTRE : CFE CGC

CAPECHECS 2023

Il s'agit d'un tournoi d'échecs unique où des grands maîtres, des simples passionnés et des néophytes se côtoient et s'affrontent dans une ambiance conviviale, sous le regard de nombreux spectateurs (entrée gratuite).

Ainsi, chaque année, près de 900 participants s'affrontent, les talents viennent du monde entier, avec 32 pays représentés dans les différents tournois. Cet événement a été créé par la CCAS il y a vingt-huit ans Il est ouvert à toutes et tous.

Le CA de la CCAS décide de renouveler la convention comprenant :

- La mise à disposition du village vacances du Cap d'Agde, avec le personnel CCAS, pendant la période du tournoi ;
- L'octroi d'une subvention de 15.000 €, visant notamment à faire perdurer la dimension pédagogique des échecs dans les Activités Sociales.

La 22ème édition aura lieu du 26 octobre au 4 novembre 2023.

Vote POUR : CGT – CFDT – FO
CONTRE : CFE CGC

SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION

AG DES CMCAS 11 OCTOBRE 2023 :

Comme chaque année, et conformément à l'Article 25 et au règlement commun des CMCAS le Président du Comité de Coordination a convoqué l'Assemblée Générale des CMCAS en octobre dernier.

Cette assemblée générale a été précédée d'une journée préparatoire CGT le 10 octobre 2023 avec les points suivants à l'ordre du jour :

- Bilan des activités CMCAS 2022 / point 2023 / projet 2024
- Point sur la contribution Art.25 et projet de répartition 2024
- La place des élus des AS dans la préparation et la tenue des CG décentralisés

- Perspectives financières et politiques : « Notre gouvernance et notre organisation répondent-elles avec efficacité à nos orientations et aux missions de l'article 25 ? »

Lors de l'assemblée générale le 11 octobre, les principes directeurs, les principes de répartition ainsi les fonds ASS et Santé (adoptés à la majorité des votes CGT lors de la Session du Comité du 14 septembre 2023), ont été soumis au vote pour permettre à la Session du Comité de Coordination du 22 novembre 2023 de procéder à la répartition de la contribution Article 25 pour l'année 2024.

	POUR		CONTRE		CMCAS EXPRIMÉES	
PRINCIPES DIRECTEURS inscrits: 666 516 votants : 665 078 - 99,78% / Blancs, nuls : 0%	462 205	69,50%	202 873	30,50%	65	94,20%
PRINCIPES DE RÉPARTITION inscrits: 666 516 votants: 643 212 - 96,50% / Blancs, nuls: 0%	397 062	61,73%	246 151	38,27%	63	91,30%
FONDS ASS inscrits: 666 516 votants: 665 078 - 99,78% / Blancs, nuls: 0%	475 327	71,47%	189 751	28,53%	65	94,20%
FONDS SANTÉ inscrits : 666 516 votants: 665 078 - 99,78% / Blancs, nuls: 0%	489 662	73,62%	175 416	26,38%	65	94,20%

SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DU 22 NOVEMBRE 2023 :

La Session a été décalée d'une journée car elle tombait sur une journée d'appel à l'action de la FNME CGT et du syndicat Energies 33 en lien avec la répression syndicale que nous vivons et plus particulièrement en soutien aux camarades Bordelais qui comparaissaient au tribunal correctionnel de Bordeaux.



LIEN VERS LA DÉCLARATION CGT LUE EN OUVERTURE DE SÉANCE

Dans le cadre de ses prérogatives cette Session du Comité de Coordination avait donc à son ordre du jour la répartition de la contribution Article 25 qui s'élève à 401 338 215€ pour l'exercice 2024.

La proposition de répartition faite par les élus CGT a pour but de répondre au plus près des besoins des CMCAS et de la CCAS pour mener à bien leurs missions Article 25 respectives, en prenant en compte les coûts réels de fonctionnement des différents organismes. Le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale a été augmenté à hauteur de 20 350 000€ contre 18 000 000€ pour l'exercice 2023 afin de pouvoir répondre à l'ensemble des bénéficiaires qui sollicitent ces aides et faire face aux augmentations liées à la mise en place d'OSCAR (Offre de Services Coordonnées pour l'Accompagnement de la Retraite) qui va remplacer le PAP (Plan d'Actions Personnalisé) sur les aides séniors.

Pour les élus CGT la priorité est de faire perdurer les valeurs portées par les Activités Sociales,

faire vivre les organismes et faire vivre le projet politique pour lequel les bénéficiaires se sont exprimés lors des dernières élections de CMCAS.

La répartition finale proposée se décompose comme suit :

- Comité de Coordination des CMCAS et CMCAS : 133 406 215€ soit 33 %
- CCAS : 267 932 000€ soit 67 %

Pas de surprise cette année encore avec les propositions faites par les autres organisations syndicales !! Des propositions bien en-dessous des dépenses réelles sur les frais de personnel ce qui laisse sous-entendre qu'il y a trop de salariés mis à disposition des Activités Sociales. Des créations de fonds sans projet, sans proposition concrète, de la redistribution par chèques... Avec de telles propositions quel avenir pour les Activités Sociales ? Quid de la Proximité, de la Solidarité...

RÉSULTATS DES VOTES :

Proposition CFE CGC : Pour : CFE

Contre : CGT

NPPV : FO et CFDT

Proposition CFDT : Pour : CFDT

Contre : CGT

NPPV : FO et CFE

Proposition FO : Pour : FO

Contre : CGT

NPPV : CFE et CFDT

Proposition CGT : Pour : CGT

Contre : CFE et FO

NPPV : CFDT

C'est donc à la majorité des voix que la proposition CGT a été adoptée.

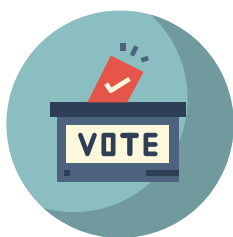
SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DU 11 JANVIER 2024

Avant de procéder à l'élection du Président comme tous les ans au mois de janvier, cette Session a été ouverte par le Doyen et la lecture d'une déclaration CGT.



**LIEN VERS LA DÉCLARATION DU
DOYEN**

ELECTION DU PRÉSIDENT :



Pour la 2^{ème} année consécutive la délégation Force Ouvrière, organisation minoritaire à la Session du Comité de Coordination avec 3 sièges sur 30 a présenté une candidature. La délégation CGT (17 sièges/30) a proposé la candidature de Jean François

Coulin qui était déjà le Président depuis les dernières élections du Comité de Coordination.

Les délégations CFE CGC et CFDT (5 sièges chacune) n'ont pas présenté de candidat.

Le vote s'est donc déroulé en deux temps :

Vote pour la candidature de Karenne DEHER
délégation Force Ouvrière :
POUR : FO
CONTRE : CFDT et CGT
NPPV : CFE CGC

Vote pour la candidature de Jean-François
COULIN délégation CGT :
POUR : CGT, CFE CGC et CFDT
CONTRE : FO

C'est à la majorité que Jean-François COULIN a été réélu Président du Comité de Coordination.

ELECTION DU BUREAU :

Le bureau a quant à lui été élu à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU :

- 1^{er} Vice-Président :
Monsieur Pascal PAUL (CGT)
- 2^{ème} Vice-Présidente :
Madame Murielle DUMONT (CFDT)
- 3^{ème} Vice-Président :
Monsieur Philippe FONGUEUSE (CFDT)
- 4^{ème} Vice-Présidente :
Madame Isabelle LE BIS (CFE CGC)
- 5^{ème} Vice-Président :
Monsieur Maxime ALLIBERT (FO)
- Secrétaire Générale :
Madame Sandrine REBUTTINI (CGT)
- Secrétaire Général Adjoint :
Monsieur Pascal GENNESSEUX (CFE-CGC)
- Trésorier Général :
Monsieur Sébastien LASCAUX (CGT)
- Trésorier Général Adjoint :
Monsieur Jérémie DAL BON (CGT)

Suppléant-e-s :

- Monsieur Gilles CANQUETEAU (CGT)
- Monsieur Axel DEBUS (CFE-CGC)
- Monsieur Vincent LEROY (CFDT)
- Madame Karenne DEHER (FO)

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :

Après avoir présenté ses Vœux, le Président a informé la Session que la rencontre annuelle InterPOM se déroulera du 6 au 8 février 2024. Cette rencontre annuelle permet de rencontrer les Présidents et Chefs de service des CMCAS des Pays d'Outre-Mer et d'aborder avec eux l'ensemble des sujets qui animent la vie des CMCAS, les difficultés liées à leur éloignement, à leurs particularités géographiques et notamment l'insularité.

Ces temps d'échanges sont importants et riches, ils permettent que tout soit mis en œuvre pour que les bénéficiaires d'Outre-Mer bénéficient des offres des Activités Sociales au même titre qu'en Métropole.



POINT FINANCIER :

En décembre 2023, il est constaté une retenue sur le montant de la contribution Article 25 versée par ENEDIS. Cette retenue d'un montant de 170 000€ est liée à des factures non payées par des CMCAS non adhérentes sur des loyers ou charges de personnel. Une vérification des factures va être effectuée et une rencontre avec les Présidents des CMCAS concernées sera initiée par le Président du Comité de Coordination. Cette situation n'est pas sans conséquence car elle impacte la vie des Activités Sociales et les relations avec les employeurs. Il y a un risque de blocage avec des refus de mise à disposition de personnel.



ACTION SANITAIRE ET SOCIALE :

- **REVALORISATION TARIFS CNAV :**

Lors de son conseil d'administration en décembre dernier, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a voté une revalorisation des tarifs des prestations d'action sociales. Ces augmentations ont un impact direct sur plusieurs aides :

- Plan d'Actions Personnalisé (PAP)
- Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement à la Retraite (OSCAR)
- Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)
- Aide aux situations de rupture
- Hébergement temporaire (accueil jour/nuit)

Afin de maintenir un même niveau d'aide pour les bénéficiaires, la commission Santé/Action Sanitaire et Sociale a proposé à la Session du Comité de Coordination une revalorisation de la participation et des barèmes.

Cette proposition travaillée sur une projection financière au plus juste représente une augmentation du budget à hauteur de 165 000€ sur les aides et de 19 182€ sur les évaluations.

Pour les élus CGT, en lien avec les valeurs de Solidarité et de Justice Sociale il est nécessaire de faire évoluer nos aides en parallèle des augmentations opérées par la CNAV pour limiter au maximum l'impact sur les bénéficiaires.

Vote POUR : CGT – CFE CGC - FO
CONTRE : CFDT

- **CONVENTION DE PARTENARIAT FRANCE ALZHEIMER :**

La CCAS et Le Comité de Coordination sont signataires, depuis plusieurs années, d'une convention de partenariat avec l'association France Alzheimer.

France Alzheimer permet l'accessibilité à ses séjours pour toute personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les valeurs des Activités Sociales et de la volonté de la FNME CGT de continuer à favoriser le droit aux vacances pour tous.

La session du comité a voté à l'unanimité la reconduction de ce partenariat avec une mise à disposition de l'institution CCAS d'Anglet pour le séjour organisé par l'association. Les bénéficiaires des AS pourront, quant à eux, avoir une remise de 100€ par bénéficiaire et par séjour, quel que soit le centre choisi.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'AGD'IFOREP ET AU CA D'IFOREP :

Seule la CGT désigne des candidats... La CFE CGC Energie, FO et la CFDT votent CONTRE avec des postures dogmatiques et des questions posées qui mettent en avant un désintérêt et une méconnaissance de ces organisations syndicales.

Les représentants CGT élus à la majorité continuent et continueront à faire vivre cet outil qui permet aux Activités Sociales de répondre à leurs besoins d'encadrants et de leur dispenser une formation qualitative et qualifiante !

POUR LE COMITÉ DE COORDINATION :

• REPRÉSENTANTS AU CA IFOREP :

- Bernard BRET
- Gilles CANQUETEAU
- Jean-François COULIN
- Sébastien LASCAUX
- Sandrine REBUTTINI

• REPRÉSENTANTS À L'AG IFOREP :

- Sylvio TRUXILLO
- Bernard BRET
- Gilles CANQUETEAU
- Jean-François COULIN
- Jérémy DAL BON
- Valérie DELAUNAY
- Sébastien LASCAUX
- Sabrina MONCHABLON
- Pascal PAUL
- Sandrine REBUTTINI
- Jacques ROUQUAYROL

POUR LA CCAS :

• REPRÉSENTANTS AU CA IFOREP :

- Claude POMMERY
- Valérie THUDEROZ
- Eve BERTHET
- Alain BETTI
- Pascal LOUIS

• REPRÉSENTANTS À L'AG IFOREP :

- Claude POMMERY
- Valérie THUDEROZ
- Eve BERTHET
- Alain BETTI
- Pascal LOUIS

IFOREP EN 2023 :

60 CMCAS adhérentes

**352 BAFA formé / 174 BAFA Approfondissement
/ 40 BAFA Qualif / 31 BAFD Base / 14 BAFD Perf
/ 121 Formateurs formés**



**LES ACTIVITÉS SOCIALES
GÉRÉES PAR ET POUR LES BÉNÉFICIAIRES
TOUT AU LONG DE LA VIE**

